

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 22 octobre 2018

Délibération n° 2018-32

Évolution des ressources et des charges prévisibles du S.D.I.S. pour l'année 2019

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	21
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	24
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	9 octobre 2018
Affichée le	:	9 octobre 2018
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

M. André ACCARY, Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS,
M. Pierre BERTHIER, Marie-Christine BIGNON M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU,
Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN,
Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER,

Suppléances :

M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

Excusés :

Mme Catherine FARGEOT, non suppléée M. Bertrand ROUFFIANGE, non suppléé
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé M. Jean-Yves VERNOCHE, non suppléé

Pouvoirs :

Mme Catherine FARGEOT a donné pouvoir à M. Frédéric CANNARD
M. Bertrand ROUFFIANGE a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE
M. Jean-Yves VERNOCHE a donné pouvoir à Mme Violaine GILLET

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Les S.D.I.S. ont vu leur organisation évoluer à de nombreuses reprises par le biais de textes législatifs et réglementaires. Pour ne citer que les principales étapes, trois lois fixent l'organisation et le fonctionnement actuels des S.D.I.S. :

- ☞ La loi du 3 mai 1996 instituant la départementalisation des S.D.I.S.
- ☞ La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
- ☞ La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

En tant qu'établissement public autonome, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. vote annuellement son budget.

Le financement du S.D.I.S. repose essentiellement sur la contribution des Communes et E.P.C.I. d'une part, et sur la participation du Département d'autre part. Depuis 2004, l'influence de l'Assemblée Départementale a été confirmée avec la présidence du S.D.I.S. revenant de droit au Président du Conseil Départemental et la mise en place d'une convention pluriannuelle entre le Département et le S.D.I.S.

Un rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année suivante doit être adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. afin que le Département puisse déterminer sa participation au financement du S.D.I.S. C'est aussi l'occasion de donner aux élus une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière. En effet si certains chiffrages pourront être affinés lors de l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au mois de février, et lors du Budget Primitif présenté au mois de mars, les grandes orientations de l'année à venir se dessinent déjà.

L'année 2019 est la troisième et dernière année d'exécution de la quatrième convention triennale signée avec le Département et entérinée par délibération n° 2016-39 du 8 décembre 2016. Le budget primitif 2019 sera donc conditionné par les orientations actées dans cette convention, bien que des modifications aient déjà été apportées à cette dernière afin de répondre aux besoins réels du service, qui n'avaient pu être anticipés.

Le S.D.I.S. s'est engagé à contenir la participation du Département entre les années 2016 et 2018 (14 700 K€), avec une hausse en 2019 (15 000 K€). Il y parvient grâce à une gestion maîtrisée de ses dépenses, notamment en matière de continuité de service, tout en veillant à maintenir la qualité des secours. Si l'évolution des contributions des communes et des E.P.C.I. est limitée à celle de l'inflation (article L.1424-35 du C.G.C.T. et Délibération 2011-36 du S.D.I.S.), il est proposé de geler exceptionnellement cette dernière pour l'année 2019. Cette moindre recette de 344 K€ pour le S.D.I.S. est permise grâce à l'augmentation programmée à la convention n°4 de 300 K€ de la participation du Département.

Ce rapport vise donc à étudier les charges à ce jour prévisibles pour 2019, puis ensuite les ressources, en comparaison avec les prévisions de la convention n° 4, afin de confirmer la participation du Département pour l'année 2019.

Les grandes orientations qui préfigurent le budget 2019 sont données ci-après.

I - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES CHARGES POUR 2019

1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les charges à caractère général

La convention n° 4 a pour cap de contenir la participation du Département au titre de la continuité du service à hauteur de celle de 2016 pour 2017 et 2018, avec une amorce de hausse à partir de 2019.

La délibération n° 2016-28 du 4 juillet 2016 définit la stratégie politique du S.D.I.S. pour les années à venir, résultant d'une activité en hausse constante, et dans un contexte financier contraint. Elle donne un cap en matière de charges à caractère général pour ramener ces dernières, à l'horizon 2020, aux environs de 5.000 K€. Pour 2019, ce chapitre budgétaire serait de 5.100 K€, tel que prévu dans la convention n°4. Cette maîtrise des charges à caractère général, de façon raisonnée et raisonnable, permet donc de dégager des marges de manœuvre, notamment pour financer les recrutements amorcés en 2018, qui vont se poursuivre en 2019 et impacter de façon significative la masse salariale pour les années à venir.

1.1.1 – Les dépenses structurelles

- ☞ Les divers postes des **dépenses générales** - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - seraient à ce jour de l'ordre de 3.445 K€, soit une évolution contenue par rapport aux exécutions précédentes malgré de nouvelles dépenses telles que les kits pour la toxicité des fumées.
- ☞ Le poste des **fluides énergétiques**, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1.420 K€, soit une hausse moyenne de 1 % par rapport au B.P. 2018, qui pourrait être ajustée en fonction des consommations réelles de l'année en cours.
- ☞ Les charges locatives résiduelles correspondent à la location auprès de l'O.P.A.C. de bâtiments pour le C.I. de BLANZY et à des taxes et impôts fonciers liés. Il ne s'agit donc plus de logements mais de charges de continuité de service, basculées dans le poste de dépenses générales.

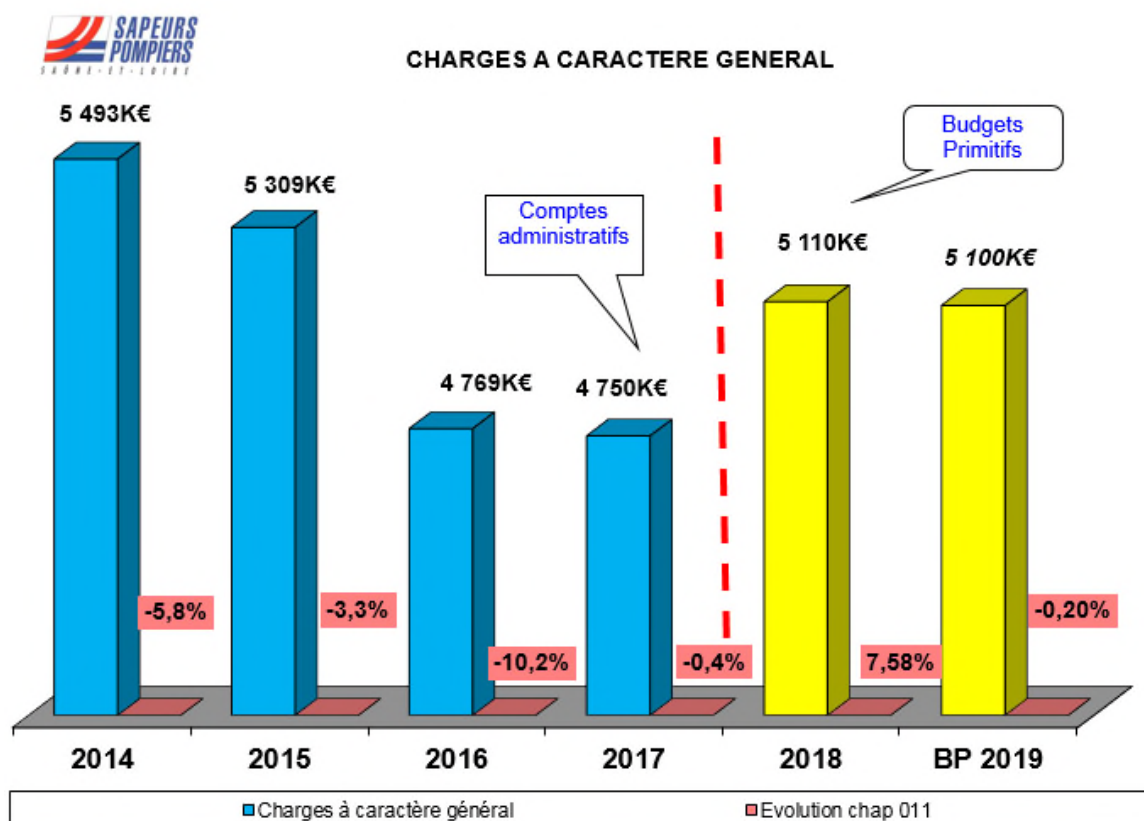
1.1.2 – Les dépenses conjoncturelles

Les trois politiques conjoncturelles suivantes se poursuivront en 2019 :

- ☞ Une **visite décennale de la grande échelle de Digoïn** sera effectuée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Le coût de ces opérations de contrôle avait été estimé à 130 K€. Elle sera financée, en 2019, par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014 et sera inscrite pour 98 K€, en raison des économies effectuées grâce à la mise en concurrence des prestataires. Il s'agira de la quatrième et dernière visite décennale des grandes échelles du S.D.I.S.
- ☞ Conformément à la délibération n°2015-47, la **politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques** représentera une surcharge financière de 75 K€ par rapport à leur entretien courant, et ce pour la dernière année également.
- ☞ La mise en œuvre du **Schéma Directeur des Systèmes d'Information (S.D.S.I.)** est prévue à hauteur de 62 K€ en fonctionnement (maintenance et formations) pour 2019, année marquée par la mise en place de la dématérialisation, l'un des quatre projets prioritaires du S.D.I.S. Ces crédits sont décomposés comme suit : 32 K€ pour la dématérialisation, 10 K€ pour le logiciel de gestion et maintenance assistées par ordinateur (G.M.A.O. : logistique, SSSM, G.T.I), 20 K€ pour l'évolution du logiciel de gestion financière.

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de charges à caractère général passerait de 5.110 K€ au B.P. 2018, à 5.100 K€ au B.P. 2019, soit une diminution de 10 K€ telle que prévue à la Convention n°4. Ces charges pourraient être réparties comme suit :

Dépenses Fonctionnement	2016 cpte Adm	2017 Cpte Adm	Budget 2018	Prévisions 2019 - R&C	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	4 769 286	4 749 979	5 110 000	5 100 000	-34 000	-0,67%
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)</i>	3 190 485	3 210 699	3 478 730	3 445 000	-33 730	-0,97%
<i>Fluides énergétiques sauf fluides logements</i>	1 188 183	1 282 738	1 402 970	1 420 000	17 030	1,21%
<i>Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énergétiques)</i>	165 013	40 282	17 300		-17 300	
<i>Politique pneumatiques</i>	143 537	103 627	75 000	75 000	/	Politiq dép
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I.</i>		17 048	38 000	62 000	/	Politiq dép
<i>Visite décennale grande échelle+ visites annuelles obligatoires</i>	82 068	95 585	98 000	98 000	/	Reprise sur provision



1.2 - Les charges de personnel

Après une période de maîtrise des effectifs de 2010 à 2013 dans le contexte de la crise financière de 2009 et du déploiement du réseau radio A.N.T.A.R.E.S. (suppression du poste de stationnaire dans les C.I.S.), les années 2014 et 2015 ont connu une hausse conséquente de la masse salariale, due principalement à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail des S.P.P.

En 2016, la prévision de hausse des charges de personnel a largement été remise en cause du fait d'éléments exogènes. D'une part, le Service a différé le remplacement de certains départs, au regard des contraintes budgétaires rencontrées par les financeurs du S.D.I.S., liées à la baisse des dotations de l'État. D'autre part, le changement de mode de financement de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (P.F.R.) des S.P.V. a eu pour conséquence une forte réduction de la dépense liée à l'avantage retraite des S.P.V. Globalement, ces évolutions en cours d'exercice ont généré une baisse importante de la masse salariale.

En 2017, la masse salariale est repartie à la hausse afin de prendre en compte l'évolution du contexte. En premier lieu, il s'agissait de répondre à l'adaptation de l'organisation fonctionnelle du S.D.I.S., avec le dégel et la création de 11 postes. En second lieu, afin de faire face à l'urgence de la situation que générait l'effet tension opérationnelle, 5 postes ont été dégelés pour renforcer les centres à effectif réduit. Ces décisions ayant été prises en juillet et octobre 2017, leur mise en œuvre n'a pas pu être totalement effective sur l'exercice et s'est poursuivie sur l'année suivante. De ce fait l'augmentation par rapport à l'exercice 2016 a été modérée (+1,2 %).

En 2018, afin de poursuivre la réduction de la tension opérationnelle, 10 postes de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ont été créés et 2 postes d'officiers dégelés. De fait, la masse salariale intégrait le déploiement de ces deux plans de recrutements successifs et la prévision budgétaire augmentait en conséquence. Cependant, le service a rencontré des difficultés à réaliser les recrutements, en raison du retard lié à l'organisation au niveau national ou zonal de concours de sapeurs non officiers et officiers. L'ajustement à la baisse de la N.P.F.R. a été également pris en compte.

Pour 2019, la masse salariale est impactée par le retard dans les recrutements. Elle augmente du fait de la poursuite du déploiement des effectifs, et du déroulement des carrières ; par ailleurs elle prend en compte la hausse des dépenses concernant la gestion des volontaires, à savoir :

1.2.1 Dépenses de personnels permanents S.P.P. et P.A.T.S.

- ☞ Effectifs : la mise en œuvre des recrutements inhérents à la création et au dégel de 28 postes en rapport avec l'évolution de l'organisation et l'effet tension, engagée en 2017 et 2018, impacte à la hausse de façon conséquente la prévision de masse salariale pour 2019.

En effet, au regard de la hausse de l'activité opérationnelle et de la charge fonctionnelle croissante, le S.D.I.S. a dû s'engager dans le renfort des équipes en place en utilisant tous les postes inscrits au tableau des effectifs.

Ainsi, après le recrutement de 5 hommes du rang pour renforcer les Centres d'incendie et de secours d'Autun, Tournus, Louhans, Paray-le-Monial et Digoïn, le S.D.I.S. a prévu le recrutement de 10 sapeurs-pompiers professionnels non officiers qui seront affectés dans les grands centres et au centre de formation départemental.

Les groupements fonctionnels ont également été épaulés. Enfin, compte tenu de la lourdeur de la formation des officiers S.P.P., un vivier de trois lieutenants a été constitué pour venir couvrir les postes vacants à l'issue de leur formation.

Par ailleurs, le poste de Colonel, sur l'emploi de D.D.S.I.S. est gelé.

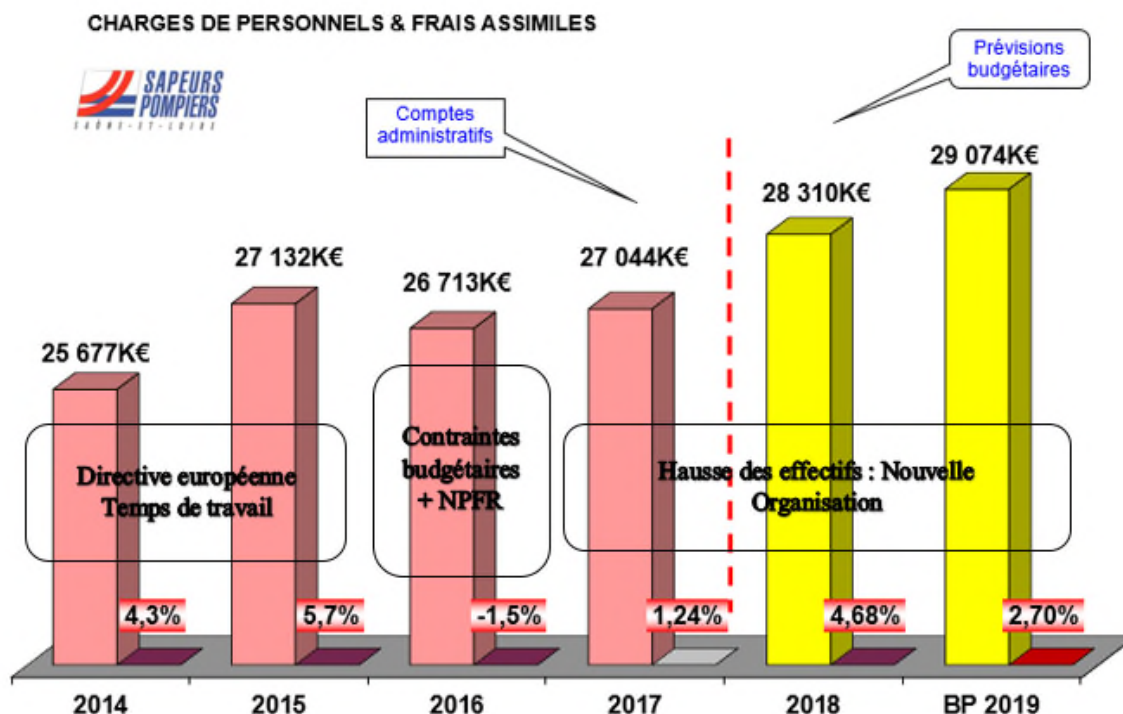
- ☞ Effet noria : le turn-over résultant du remplacement des agents partant en retraite par des personnels plus jeunes induit par ailleurs une diminution de la masse salariale.

- ☞ **Carrières** : est pris en compte l'effet G.V.T. (Glissement-Vieillesse-Technicité), qui intègre également la hausse inhérente à la revalorisation des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents en raison de l'accord national sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.).

1.2.2 Dépenses inhérentes au volontariat

- ☞ **Indemnisation horaire des S.P.V.** : hausse des crédits liée à la réforme de la formation relative au S.U.A.P. (secours d'urgence aux personnes), et à la prévision d'une hausse du taux de l'indemnité horaire des S.P.V. (vacations horaires).
- ☞ **Avantages retraites des S.P.V.** : légère hausse des crédits de l'allocation de vétéranage au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires.

Compte tenu de ce qui précède, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 28.310 K€ au B.P. 2018, à 29.074 K€ au B.P. 2019, soit une augmentation de 764 K€ ou 2,70 %.



1.3 - D'autres charges de fonctionnement

1.3.1 Les charges financières

Ces dépenses correspondent au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département, avec la répartition ci-dessous :

Simulations au 21/09/2018 Nature de la dette	Intérêts et frais financiers pour 2019	%
Continuité du service et I.C.N.E.	38	9
Immobilier structurant 1 & 2	391	91
Total K€	429	100



Les taux d'intérêts restent fluctuants, notamment en raison du Swap souscrit afin de sécuriser un emprunt du plan d'équipement IMMO 1. Ce contrat d'échange de taux sécurise un taux variable contre un taux fixe à 1,98 %.

Compte tenu de ces fluctuations, cette simulation sera actualisée pour la présentation du budget primitif de 2019. Les frais financiers seraient donc, avec une simulation en date du 21 septembre 2018, de 429 K€ pour 2019, contre une prévision de 459,3 K€ en 2018, soit une diminution de 30,3 K€ ou environ 6 %, logiquement due au fait que le S.D.I.S ne contracte plus de nouveaux emprunts depuis 2016. En effet le Département finance les investissements du S.D.I.S. par l'apport de subventions d'équipement. Ceci évite au S.D.I.S. de recourir à l'emprunt et contribue grandement à l'allègement des charges financières.

1.3.2 Les autres charges

Les autres charges de gestion courante correspondent notamment aux brevets et licences, indemnités des Élus et subventions aux associations. Elles sont maintenues à hauteur de 310 K€.

Les charges exceptionnelles, correspondant notamment aux intérêts moratoires, pénalités sur marchés et titres annulés sur exercice antérieur, sont maintenues à hauteur de 20 K€.

Enfin, les prévisions de **dépenses imprévues** se stabiliseraient de 1.070 K€ en 2018 à 902 K€ en 2019. Cette imputation, qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement, est constituée grâce à l'excédent de fonctionnement reporté, et sert à l'autofinancement des politiques du S.D.I.S. Cette somme sera à affiner en fonction de l'exécution réelle de l'année 2018. Elle sera toutefois importante cette année encore en raison des difficultés à recruter sur l'année 2018, mais aussi en raison de l'excédent reporté de 2017.

Ces excédents cumulés permettront au S.D.I.S. d'autofinancer ses recrutements pour l'année 2019, comme convenu avec le Département, et de créer du report suffisant pour permettre au Département de contenir sa contribution de continuité au plus à 16.000 K€ pour l'année 2022. Elle permettra également de faire face aux éventuels imprévus de l'année.

1.3.3 Les dotations aux provisions

Elles sont constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances à hauteur de 20 K€. Imposées par la M61 et liées aux restes à recouvrer, ces provisions servent la sincérité du budget en anticipant les éventuelles défaillances des créanciers, notamment des bénéficiaires d'interventions payantes (destruction de nids de guêpes, ...). Elles ont été importantes en 2018 qui était la première année de leur constitution, il a donc fallu prendre en compte les créances non encore recouvrées de 2013 à 2017. En 2019, les créances douteuses de 2018 seront intégrées, et parallèlement, les créances des années précédentes qui auraient été recouvrées au cours de l'année 2018 seront déduites. Le montant à prévoir au budget 2019 est donc moins conséquent que le montant 2018. Il est important de préciser que cette procédure comptable est à distinguer des admissions en non-valeur, car ici le Payeur poursuit bien le recouvrement, mais ce dernier risque d'être infructueux.

1.3.4 Les amortissements

Ce sont des mouvements d'ordre entre sections, dont l'une des caractéristiques principales est l'absence de décaissement. Ils correspondent à la mesure de la dépréciation des biens acquis en investissement. Ils concourent au financement des investissements récurrents par le biais de mouvements d'ordre (sans décaissement).

Suite à une politique majeure de remise à niveau des biens destinés à l'activité opérationnelle (véhicule, matériel de secours...) et malgré une neutralisation de l'amortissement des biens immobiliers (bâtiments), ce poste est devenu conséquent. Il pèse fortement sur la section de fonctionnement, malgré un allongement des durées d'amortissement des gros équipements au maximum des possibilités réglementaires.

Pour 2019, les volumes des mouvements d'ordre enregistrés en dépenses et recettes de fonctionnement seraient les suivants :

Mouvements ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 646 K€	4 745 K€	1 791 K€	1 817 K€
<i>Amortissements</i>	<i>4 646 K€</i>	<i>4 745 K€</i>	<i>1 322 K€</i>	<i>1 348 K€</i>
<i>Quote-part des subventions transférées</i>			<i>469 K€</i>	<i>469 K€</i>
Amort. NET	2 855 K€	2 928 K€		

Ces montants seront affinés pour la constitution du budget primitif car ils seront impactés par le montant total des dépenses d'investissement réellement exécutées en 2018.

1.4 - Synthèse sur les dépenses de fonctionnement

Le tableau détaillé des dépenses de fonctionnement figure en annexe 1.

Les prévisions de **dépenses de gestion des services** de 2019 seraient de 34.484 K€. Ces dépenses de gestion augmenteraient donc de 754 K€, ou d'un peu plus de 2 %, notamment en raison de nouveaux recrutements effectués.

Les dépenses réelles qui prennent en compte ces différents éléments, et notamment les frais financiers, seraient de 35.855 K€, soit 545 K€ de plus qu'en 2018, ou environ 1,5 %.

Dans ces conditions, la section de fonctionnement augmenterait globalement, par rapport au budget de 2018, de 580 K€ (environ 1,4%), pour un nouveau montant de 40.600 K€ en 2019, contre 40.020 K€ en 2018.

1.5 - Éléments de comparaison

Que ce soit pour les charges ou les ressources, des comparaisons sont faites avec d'autres services d'incendie et de secours similaires à celui de la Saône-et-Loire, au stade du budget primitif de l'année en cours (B.P. 2018).

La constitution de ce panel significatif résulte d'un travail réalisé, en 2008, par le Cabinet François LAMOTTE pour la présentation du bilan de la première convention signée avec le Département.

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	D.R.F. K€	D.R.F. €/Habitant	Dép. Personnels K€	Dép. Personnels €/Habitant	Charges Générales K€	Charges Générales €/Habitant
	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018
S.D.I.S. - DOUBS - 25	551 143	43 313,6	78,6	35 551,5	64,5	6 478,1	11,8
S.D.I.S. - EURE - 27	620 984	32 568,6	52,4	26 341,5	42,4	5 394,4	8,7
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	633 696	36 994,1	58,4	29 558,3	46,6	6 216,4	9,8
S.D.I.S. - MARNE - 51	579 078	34 149,0	59,0	28 042,0	48,4	5 711,0	9,9
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 289	35 310,0	61,1	28 310,0	49,0	5 110,0	8,8
S.D.I.S. - SARTHE - 72	568 465	31 934,0	56,2	25 672,0	45,2	5 733,0	10,1
S.D.I.S. - SOMME - 80	584 143	42 176,6	72,2	34 420,3	58,9	6 963,3	11,9
Moyenne			62,6		50,7		10,1

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Amort. K€	Amort. €/Habitant	Frais Financiers K€	Frais Financiers €/Habitant
	2018	2018	2018	2018	2018
S.D.I.S. - DOUBS - 25	551 143	4 207,5	7,6	640,0	1,2
S.D.I.S. - EURE - 27	620 984	3 380,5	5,4	626,6	1,0
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	633 696	3 911,9	6,2	896,0	1,4
S.D.I.S. - MARNE - 51	579 078	3 820,0	6,6	180,0	0,3
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 289	4 710,0	8,1	459,3	0,8
S.D.I.S. - SARTHE - 72	568 465	5 320,0	9,4	270,0	0,5
S.D.I.S. - SOMME - 80	584 143	5 223,5	8,9	793,0	1,4
Moyenne			7,5	552,1	0,9

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2.1 - Dépenses stratégiques

La démarche stratégique, dont le but est de garantir la distribution des secours, repose sur un objectif majeur qui va conditionner l'élaboration de prévisions budgétaires pour 2019 : poursuivre les engagements pris concernant les grandes politiques publiques définies par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. (C.A.S.D.I.S.) dans les précédentes conventions, et/ou autres délibérations prises ou à venir.

2.1.1 Les acquisitions de véhicules (plan VÉHICULES 3)



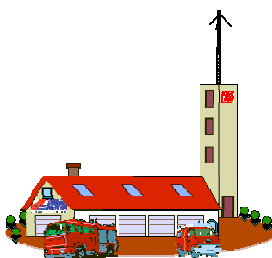
Deux programmes ont déjà été consacrés à des acquisitions de véhicules, dont le deuxième a été soldé en 2018. Un troisième, matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2017-01, a été lancé par délibération n°2017-14 et modifié par délibérations n°2017-35, 2017-46, 2018-13 et délibération présentée lors de ce même C.A.S.D.I.S.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

L'exécution de ce plan d'équipement pourrait se résumer ainsi :

2017	2018	2019	Restes à créditer	TOTAL
1.211 K€	2.563 K€	2.270 K€	6 K€	6.050 K€

2.1.2 L'achèvement du plan immobilier structurant n° 2 (plan IMMO 2)



IMMO 2

En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi des modifications afin de l'adapter à la réalité des travaux et l'amenant à un montant global de 5.708 K€ (délibération n°2018-11).

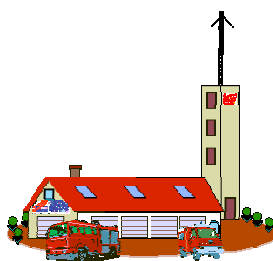
Les crédits de paiement du plan IMMO 2 inscrits en 2018 et correspondant au solde des travaux de la construction du C.I. de la Haute-Mouge, dernière opération de ce plan, seront reportés sur 2019. Ces travaux étant en cours d'exécution, le montant à reporter sera affiné à la fin de l'exécution budgétaire et donc pour le R.O.B.

Ils ont été financés par le biais d'une subvention d'équipement versée par le Département au S.D.I.S.

L'exécution de ce plan immobilier pourrait donc se résumer ainsi :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	Reports 2019	Restes à créditer	TOTAL
55 K€	141 K€	995 K€	1.682 K€	2.016 K€	314 K€	500 K€	5 K€	5.708 K€

2.1.3 Le plan immobilier structurant n° 3 (plan IMMO 3)



IMMO 3

Le plan IMMO 3, en cours de réflexion lors de l'élaboration de la convention de partenariat n° 4 signée le 27 janvier 2017, a été planifié sur 4 ans (2018 à 2021 inclus). Il a été matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n°2018-01 actée par délibération n°2017-52. Il nécessite une participation financière du Département, comme prévu à l'article 2-2 de ladite convention, sans laquelle il ne pourrait être réalisé en totalité. Cette participation de 2.940 K€ a été actée par délibération du C.A.S.D.I.S. reprenant les propositions de l'Assemblée Départementale. Elle devra être réactualisée en fonction de l'évolution du coût réel des travaux des différentes opérations. Les dépenses de travaux d'IMMO 3 se décomposeront comme suit, si la modification de l'autorisation de programme proposée ce jour est validée :

2018	2019	2020	2021	TOTAL
173 K€	1.507 K€	2.022 K€	1.198 K€	4.900 K€

2.1.4 Les tenues d'intervention (continuité)



Le plan d'adaptation des tenues d'intervention (cf. délibération 2017-13) permet d'assurer la continuité de service en garantissant la sécurité des sapeurs-pompiers. En effet, ces tenues sont soumises à des dégradations prématurées en raison des conditions extrêmes dans lesquelles elles sont utilisées, ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Le financement de ce programme est assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

Les prévisions résultant de la convention avec le Département sont les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
400 K€	400 K€	450 K€	1.250 K€

2.1.5 Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (S.D.S.I.)



Le S.D.S.I. est la feuille de route concernant les systèmes d'information opérationnels et fonctionnels du S.D.I.S. 71. Il intègre la stratégie de l'organisation élaborée en 2016 pour les 5 années à suivre.

Il a été conçu pour permettre la prise en compte de variations de contexte et donne la capacité au S.D.I.S. 71 d'adapter le rythme de réalisation aux capacités de mise en œuvre. Les crédits nécessaires s'élèveraient à 315 K€ pour 2019.

La dématérialisation est un des quatre projets prioritaires actuels du S.D.I.S. Les études menées en 2018 ont permis une estimation de son coût à hauteur de 151 K€ en Investissement pour l'année 2019.

Les autres projets d'investissement 2019 du S.D.S.I. sont estimés comme suit : acquisition et déploiement d'un logiciel de gestion et maintenance assistées par ordinateur (logistique, SSSM, G.T.I) pour 74 K€, politique de sécurité des systèmes d'information pour 10 K€ et évolution ou changement du logiciel de gestion financière pour 80 K€.

Les volumes financiers pour 2019 des programmes d'équipements structurants, hors reports, et sous réserve de modifications de ces programmes, seraient de :

Inscriptions budgétaires	2019
Les acquisitions de véhicules (VEHICULES 3)	2.270 K€
Le plan immobilier structurant N° 3 (IMMO 3)	1.507 K€
Les tenues d'intervention (CONTINUITE)	450 K€
Le schéma directeur des services d'information (S.D.S.I)	315 K€
Total	4.542 K€

2.2 - Dépenses récurrentes de continuité de service

Chaque année, le S.D.I.S. 71 procède à l'acquisition de biens destinés, d'une part, aux équipements nécessaires aux interventions - les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle (P.M.I & E.P.I) - et d'autre part, aux équipements nécessaires à la continuité de service. Les montants présentés ci-dessous ont été fixés dans le cadre de la convention n° 4.

2.2.1 Les équipements nécessaires aux interventions (sauf véhicules & tenues interventions et tenues opérationnelles)

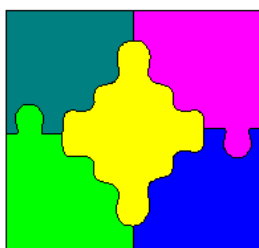
P.M.I. & E.P.I.



Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

Les crédits pour **2019** seraient de **290 K€**, comme en 2018.

2.2.1 Les autres équipements nécessaires à la continuité de service



Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité de service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle, ...

Les crédits pour **2019** seraient de **900 K€**, comme en 2018.

Chaque année, ces dépenses font l'objet d'une priorisation des besoins exprimés. Cette approche a permis de contenir le volume financier dédié à cette catégorie de biens, voire de le réduire. Au regard des évolutions réglementaires et des nouvelles politiques mises en place par le service, notamment pour les A.R.I. et le P.M.I., les dépenses de petits équipements risquent d'être difficiles à contenir en 2019.

Ainsi, avant l'adoption du budget et dans une certaine mesure ne remettant pas en cause la sécurité, une certaine fongibilité budgétaire entre ces deux catégories de biens est potentiellement possible.

2.3 - Les autres dépenses d'investissement

2.3.1 Les dépenses financières consacrées au remboursement du capital de la dette

Elles seraient de 663 K€ en 2019, contre 814 K€ l'année précédente, soit une diminution de 151 K€ ou près de 20 %.

Cette diminution est due au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1^{er} janvier 2019 et au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à l'emprunt depuis 2016, grâce aux subventions d'équipement versées par le Département.

Il faut également noter qu'il n'y aura plus de remboursement du prêt à taux zéro pour l'avance de FCTVA en 2019, le dernier remboursement ayant eu lieu en 2018. C'est donc une moindre dépense de 365 K€ par rapport à l'exercice précédent.

2.3.2 Les autres dépenses

Des **dépenses imprévues** créditées à hauteur de 38 K€, afin d'équilibrer le budget.

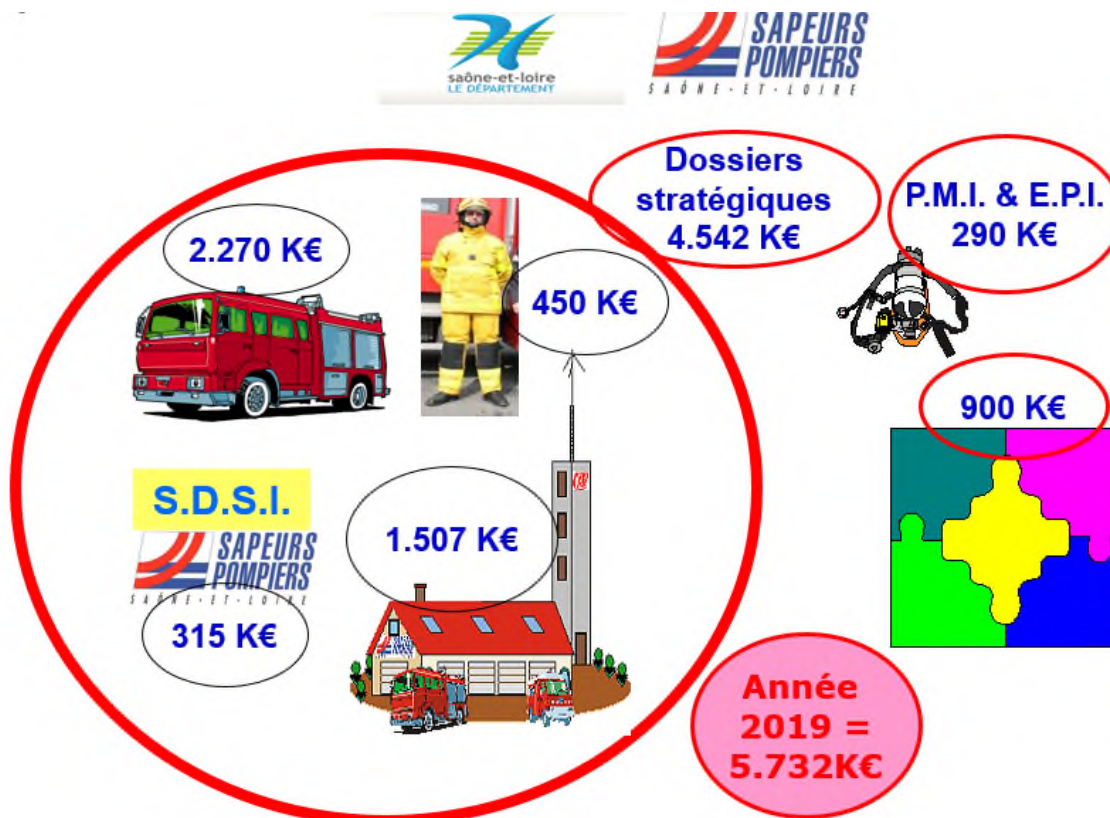
Dans ces conditions, les dépenses financières et imprévues globales passeraient de 1.209 K€ au B.P. 2018, à 702 K€ au B.P. 2019, soit une diminution de 508 K€ ou 42 %.

2.4 - Vue d'ensemble des dépenses d'investissement hors dépenses financières

Le tableau détaillé des dépenses d'investissement figure en annexe 2.

Les dépenses d'équipement hors reports passeraient de 4.556 K€ en 2018 à 5.732 K€ en 2019. Il s'agit bien là de maintenir un niveau d'investissement conséquent permettant de doter les centres de moyens et de structures adaptés à l'activité opérationnelle.

L'identification des dépenses d'investissement par grandes catégories permet de donner une lisibilité sur les équipements projetés :



II - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES RESSOURCES POUR 2019

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les produits du Service

Ces produits correspondent à la réalisation d'interventions payantes réalisées par les sapeurs-pompiers.

En cas de carence des ambulanciers privés, lorsque le S.D.I.S. 71 intervient pour du secours à personne en lieu et place des transporteurs sanitaires privés, il peut prétendre à une indemnisation. La convention signée avec le centre hospitalier de CHALON-SUR-SAÔNE, siège du S.A.M.U de Saône-et-Loire, pour les années 2016 à 2018, fixait de façon forfaitaire le montant global de cette indemnisation (166 K€ en 2018).

A compter de l'année 2019, les interventions désormais dites d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés (I.T.S.P.) seront facturées au réel par intervention. Ainsi, la somme encaissée par le S.D.I.S. est prudemment estimée à 250 K€, et pourra être actualisée en fonction du nombre effectif d'interventions admises sous cette qualification par le S.A.M.U. (tarif national 2018 de 121 € par intervention).

En cas d'accidents sur le domaine autoroutier, le produit des interventions est estimé à 150 K€, comme au B.P. 2018.

En cas d'interventions non obligatoires (ascenseurs bloqués, nids de guêpes...), soumises à facturation, une recette de l'ordre de 40 K€ est attendue.

D'autres recettes proviennent de mise à disposition de personnels opérationnels (jury d'examens, réquisitions, dispositif préventif de sécurité) pour 30 K€, d'interventions opérationnelles réalisées par le S.D.I.S. 71 dans les départements limitrophes pour 40 K€ ou de prestations de formations pour 30 K€.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le produit global de ces recettes du service devrait être d'environ 540 K€ au B.P. 2019, contre 469 K€ au B.P. 2018, soit une hausse de 15% due à la facturation au réel des I.T.S.P.

1.2 - Les participations diverses

Parmi les participations diverses, outre les contributions des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la participation du Département, qui seront développées ci-après, on peut citer **des participations régulières**, avec principalement les transports médicalisés réalisés par les sapeurs-pompiers vers les hôpitaux pour 155 K€, la maintenance du réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) pour 28 K€, et la participation aux emplois d'avenir réduite à 5 K€ en raison de la disparition progressive de ce dispositif. Ces diverses participations (hors contributions des communes, E.P.C.I. et participation du Département) devraient générer un produit de 188 K€ contre 181 K€ en 2018.

Le F.C.T.V.A. récupéré sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments serait crédité de 41 K€.

1.3 - Les atténuations de charges

Les recettes enregistrées sur ce poste correspondent essentiellement à divers remboursements d'organismes ou collectivités, liés aux frais de personnels. Statistiquement et par rapport aux exercices antérieurs, la prévision pour 2019 a été arrêtée à hauteur de 184 K€.

1.4 - Les autres recettes

Les autres produits de gestion courante constitués des revenus des immeubles sont estimés à 5 K€.

Les produits exceptionnels, notamment constitués des remboursements d'assurances et des débits et pénalités, sont prévus à hauteur de 125 K€.

1.5 - Le solde d'exécution reporté et les reprises sur provisions

L'excédent reporté provient de l'excédent cumulé des exercices antérieurs, des dépenses imprévues qui ne s'exécutent pas, et des crédits votés et inemployés par les services, pour diverses raisons, et notamment les difficultés de recrutements de S.P.P. hommes du rang et officiers. Aujourd'hui, cette dernière somme est évaluée à 1.918 K€. Elle permettra d'autofinancer la masse salariale de l'année 2019, et de contenir l'augmentation de la participation du Département à hauteur de 16.000 K€ d'ici l'année 2022.

Enfin les recettes de fonctionnement enregistreront, pour 2019, une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales et techniques des grandes échelles évoquées lors de la présentation de l'évolution des charges à caractère général. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€, répartie sur 4 années.

1.6 - La neutralisation de certains amortissements

Conformément aux dispositions comptables de la M61, la neutralisation des amortissements est réalisée pour les bâtiments. L'application de cette disposition constitue donc une ressource d'ordre et elle atténue ainsi la charge d'amortissement évoquée ci-dessus. Il convient également de prendre en compte la quote-part des subventions transférées qui vient également diminuer le poids de ces amortissements.

BP	2018	2019
Dépenses	4.710 K€	4.745 K€
Recettes	1.859 K€	1.816 K€
Amortissement NET	2.851 K€	2.929 K€

1.7 - Synthèse sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 36.561 K€ au B.P. 2018 à 36 865 K€ au B.P. 2019, soit 304 K€ de plus, notamment dus à l'augmentation de la participation du Département telle que prévue à la convention n° 4.

Cette prospective étant équilibrée, le total de l'ensemble des recettes de fonctionnement (réelles + ordre) augmenterait de 1,4 % ou 580 K€, pour atteindre un volume global de 40 600 K€ en 2019.

1.8 - Éléments de comparaisons

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	R.R.F. sauf 002 K€	R.R.F. €/Habitant
	2018	2018	2018
S.D.I.S. - DOUBS - 25	551 143	47 198,2	85,6
S.D.I.S. - EURE - 27	620 984	35 949,0	57,9
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	633 696	40 977,9	64,7
S.D.I.S. - MARNE - 51	579 078	37 916,0	65,5
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 289	36 560,8	63,2
S.D.I.S. - SARTHE - 72	568 465	35 954,0	63,2
S.D.I.S. - SOMME - 80	584 143	45 994,0	78,7
Moyenne			68,4

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.1 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État. Ce fonds correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2019, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2017, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %. Le produit attendu est de 1.140 K€ sur l'exercice 2019, contre 736 K€ sur l'exercice 2018, en raison notamment, du report des travaux du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE sur l'année 2017.

Précisons toutefois que cette évolution est conjoncturelle, puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

2.2 - Les emprunts

Comme prévu dans la convention n° 4, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés au réel, soit pour 549 K€. Également, il apporte une subvention d'équipement qui se substitue aux emprunts. Pour l'année 2019, il est ainsi prévu le versement d'une subvention directe d'équipement de 510 K€, comme en 2018. Enfin une subvention de 700 K€ sera versée pour financer le plan d'équipement IMMO 3.

Dans ces conditions, il ne serait pas réalisé d'emprunt en 2019 pour les dépenses d'équipement nouvelles.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le S.D.I.S. 71 a un encours de dette (C.R.D.). Le tableau ci-dessous permet de comparer le niveau d'endettement, par habitant, des S.D.I.S. recensés dans notre panel :

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Capital Restant Dû 01/01/2018 K€	C.R.D. 01/01/N €/Habitant	C.R.D. au 01/01/ 2018 par rapport aux R.R.F. 2018
	2018	2018	2018	2018
S.D.I.S. - DOUBS - 25	551 143	32 598,2	59,1	69,1%
S.D.I.S. - EURE - 27	620 984	19 688,2	31,7	54,8%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	633 696	35 248,3	55,6	86,0%
S.D.I.S. - MARNE - 51	579 078	6 882,0	11,9	18,2%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 289	15 339,0	26,5	42,0%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	568 465	10 953,0	19,3	30,5%
S.D.I.S. - SOMME - 80	584 143	24 237,4	41,5	52,7%
Moyenne			35,1	50,4%

2.3 - L'excédent de fonctionnement capitalisé

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être reporté en section de fonctionnement, ou librement affecté en section d'investissement pour de nouvelles dépenses.

Le résultat d'investissement 2018 sera positif et couvrira les restes à réaliser. Le résultat de fonctionnement sera également positif, et sous réserve de l'adoption du projet d'affectation du résultat de 2018 proposée au Conseil d'Administration lors de la séance d'adoption du budget primitif, une part de 150 K€ pourrait être affectée en section d'investissement afin de couvrir les besoins d'investissement. Cette somme pourra être ajustée lors du R.O.B. en fonction des besoins réels exprimés par les services en vue de la préparation du budget 2019.

2.4 - Le solde d'exécution reporté de l'année

L'excédent d'investissement peut, quant à lui, être estimé à près de 1.027 K€ pour l'année 2018, avec le report de crédits de l'opération de la Haute Mouge dans le cadre d'IMMO 2, de l'achat de véhicules dans celui de VEHICULES 3 et l'annulation de près de 100 K€ de crédits dans le cadre du S.D.S.I.

Dans ces conditions, les recettes réelles d'investissement passeraient de 1.701 K€ au B.P. 2018 à 2.927 K€ au B.P. 2019.

3. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Malgré une hausse conséquente de l'activité opérationnelle, et les recrutements qui en découlent, les contributions des communes et E.P.C.I. ont été stabilisées et la participation du Département, en terme de continuité de service, contenue. Le Département poursuit en revanche sa politique volontariste de soutien pour la dotation de moyens opérationnels adaptés aux missions et risques actuels.

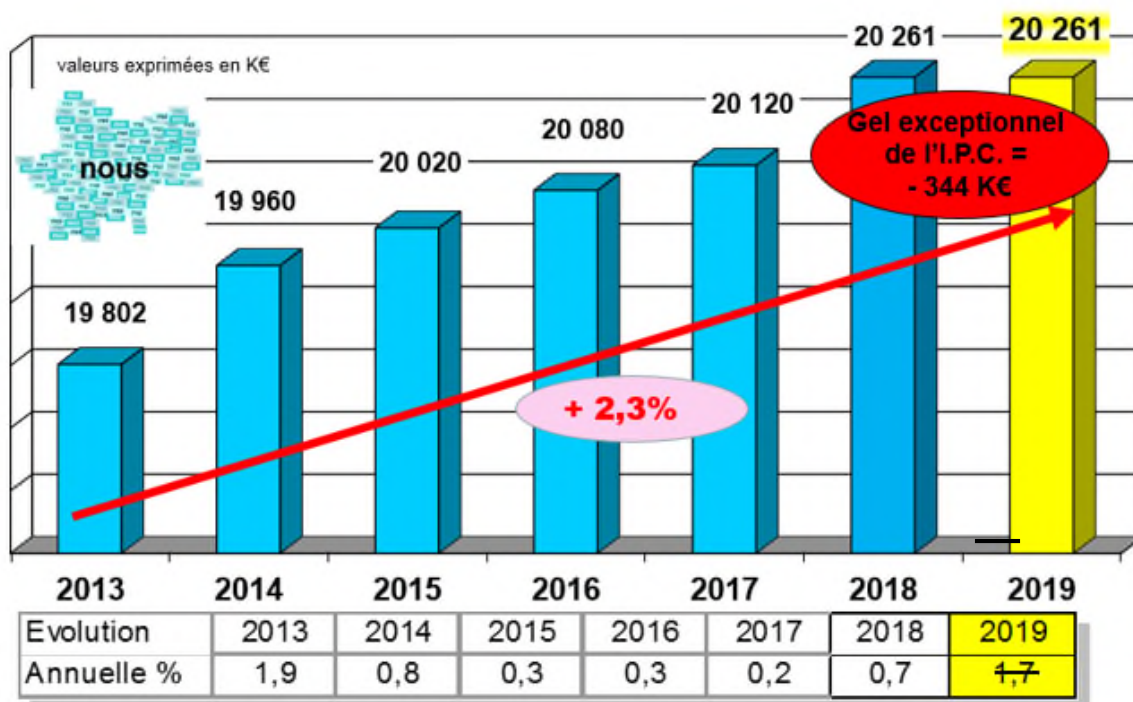
3.1 - Les contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient que les contributions des Communes et E.P.C.I. augmentent au plus de la même manière que l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) publié par l'I.N.S.E.E.

L'I.N.S.E.E, dans son rapport d'information n° 182 du 12 juillet 2018, a publié l'évolution de l'I.P.C. retenu par le S.D.I.S. 71, sur l'ensemble des ménages et hors tabac – (I.N.S.E.E. 98107- *nouvelle référence depuis 2018 – ancienne 9812*)- soit **1,70 %** sur les douze derniers mois glissants constaté en juin.

Du fait de l'évolution de l'I.P.C. (juin 2018 = 1,7 %), le volume financier de ces contributions passerait de 20 261 K€ en 2018 à 20 605 K€ en 2019, soit une augmentation globale de 344 K€.

Cependant il est proposé de geler exceptionnellement le taux de l'I.P.C. pour l'année 2019. Cette neutralisation exceptionnelle de l'I.P.C. est permise par la revalorisation attendue de la contribution du Département au S.D.I.S. pour l'année 2019 telle que prévue à la convention n° 4, dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement du service.

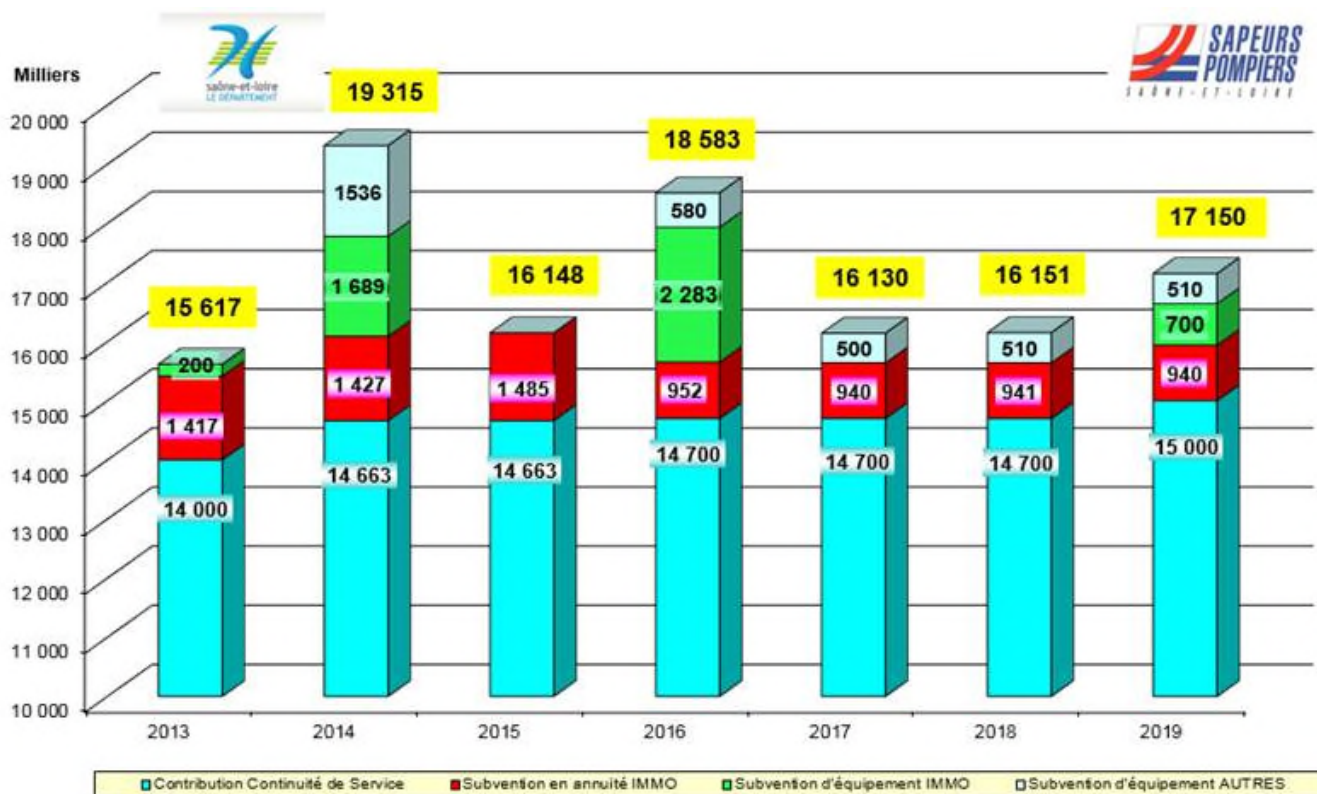


3.2 – La participation du Département, une participation dynamique adaptée à une politique partagée

Du fait de l'encadrement de l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I., la participation du Département devient le seul levier de financement complémentaire pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, elle est la seule variable d'ajustement, que ce soit pour assurer la continuité du Service, pour mettre en œuvre des politiques nouvelles, ou bien pour faire face aux effets financiers liés à des facteurs exogènes.

Au vu de l'ensemble des éléments ci-avant développés, la participation du Département pour 2019 pourrait être la suivante :

- ☞ Une part dite de "**continuité de service**" qui concourt au financement régulier du Service. Elle pourrait être, comme prévu dans la convention n°4, pour 2019 de **15.000 K€**, soit 300 K€ de plus qu'en 2018.
- ☞ Une part "**subvention pour équipements structurants**" correspondant au remboursement des emprunts au réel – capital et intérêts – réalisés pour le financement des plans immobiliers structurants, serait de **941 K€**, comme en 2018.
- ☞ Une part "**subvention directe d'équipement**", dans le cadre d'une politique volontariste de soutien des plans d'équipement, pour les acquisitions relevant des investissements précédents de **510 K€**, comme en 2018.
- ☞ Une **subvention directe d'équipement** pour le Plan IMMO 3 de **700 K€**, correspondant à la 1^{ère} part des 2.940 K€ versés sur la durée du plan.



La présentation synthétique des ressources, tant en fonctionnement qu'en investissement, est donnée en annexes 3 et 4.

3.3 – Éléments de comparaison

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Contribution Département (Fonct+Inv) K€	Contrib, Dépt €/Habitant	Contribution Com. & EPCI K€	Contribution Com. & EPCI €/Habitant	Contribution Département 2018 / R.R.F.2018
	2018	2018	2018	2018	2018	2018
S.D.I.S. - DOUBS - 25	551 143	25 742,4	46,7	20 631,6	37,4	54,5%
S.D.I.S. - EURE - 27	620 984	21 806,8	35,1	13 702,0	22,1	60,7%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	633 696	28 239,5	44,6	10 673,0	16,8	68,9%
S.D.I.S. - MARNE - 51	579 078	14 799,0	25,6	22 412,0	38,7	39,0%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 289	16 150,5	27,9	20 260,9	35,0	44,2%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	568 465	18 676,0	32,9	16 155,0	28,4	51,9%
S.D.I.S. - SOMME - 80	584 143	26 000,0	44,5	18 410,0	31,5	56,5%
Moyenne			36,8		30,0	62,6%

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité,

- approuvent les termes de cette évolution prévisionnelle des ressources et des charges du S.D.I.S. pour l'année 2019 ;
- autorisent le Président à présenter ces éléments à l'Assemblée Départementale, pour que le Département détermine sa participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2019.

André ACCARY
Président du CA.S.D.I.S. 71

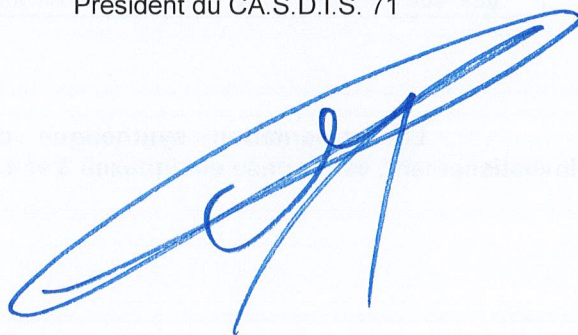
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 23 OCT. 2018

- publié le

Le Président, 23 OCT. 2018



Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service Assistance de la Direction,

Stéphanie MARTIN

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2019

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 110 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL	28 310 000,00	28 091 000,00	29 074 000,00
014 Atténuation de produits			
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	310 000,00	310 000,00	310 000,00
Total dépenses de gestion des services	33 730 000,00	33 501 000,00	34 484 000,00
66 Charges financières - TOTAL	459 300,00	426 000,00	429 000,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68 Dotations aux provisions	30 000,00	0,00	20 000,00
022 Dépenses imprévues - TOTAL	1 070 700,00	470 000,00	902 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	35 310 000,00	34 417 000,00	35 855 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	4 710 000,00	4 255 000,00	4 745 000,00
023 Virement complémentaire à l'inv.	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 710 000,00	4 255 000,00	4 745 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	40 020 000,00	38 672 000,00	40 600 000,00

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019 avec reports
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	6 554 356,08	3 644 000,00	6 331 700,00
Dep. Équipement individualisé en AP	4 134 833,65	1 850 000,00	4 276 700,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 A.P. 9 2013-2017	814 082,05		500 000,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018- 2021	249 600,00	En cours de réflexion	1 506 700,00
Dossier stratégique - VEHICULES 2 A.P. 8 2013-2016	342 695,00		
Dossier stratégique - VEHICULES 3 A.P. 10 2017-2019	2 728 456,60	1 850 000,00	2 270 000,00
Dep. Équipement hors AP	2 419 522,43	1 794 000,00	2 055 000,00
Dossier stratégique - HABILLEMENT Continuité 21562	569 156,56	450 000,00	450 000,00
Dossier stratégique - S.D.S.I. dont démat et logiciels	218 810,50	154 000,00	315 000,00
Continuité du service - P.M.I & E.P.I, Santé & équipes spé.	486 036,18	290 000,00	290 000,00
Continuité du service - Autres équipements	1 145 519,19	900 000,00	1 000 000,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	1 209 523,92	769 100,00	701 651,66
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	814 000,00	709 000,00	663 000,00
<i>16411 Dette propre</i>	280 800,00	134 300,00	114 000,00
<i>16412 à 6 Dette équipements structurants</i>	533 200,00	574 700,00	549 000,00
103 Remboursement Avance F.C.T.V.A. P.T.Z.	365 000,00	0,00	
020 Dépenses imprévues	30 523,92	50 100,00	38 651,66
TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 763 880,00	4 413 100,00	7 033 351,66
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>2 587 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>1 859 120,00</i>	<i>1 691 900,00</i>	<i>1 816 648,34</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 446 120,00	1 691 900,00	1 816 648,34
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 210 000,00	6 105 000,00	8 850 000,00

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	469 220,00	462 000,00	540 000,00
74 Participations	35 620 240,00	35 825 300,00	35 880 940,00
744 FCTVA	45 000,00		41 000,00
74712 Emplois d'avenir	26 000,00		5 000,00
74731 Participation du Département - Continuité du Service	14 700 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
74732 Participation du Département - Intérêts Equipts structurants	407 300,00	390 300,00	391 000,00
7474 Contributions Communes	12 130 120,00	20 200 000,00	12 130 120,00
7475 Contributions Groupements de collectivités	8 130 820,00		8 130 820,00
74 Participations diverses	181 000,00	235 000,00	183 000,00
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	2 800,00	5 000,00
013 Atténuation de charges	205 000,00	140 000,00	184 000,00
Total recettes de gestion des services	36 295 460,00	36 430 100,00	36 609 940,00
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	135 372,65	120 000,00	125 485,41
78 Reprises sur provisions	130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 560 832,65	36 680 100,00	36 865 425,41
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	1 859 120,00	1 691 900,00	1 816 648,34
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 859 120,00	1 691 900,00	1 816 648,34
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	38 419 952,65	38 372 000,00	38 682 073,75
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	1 600 047,35	300 000,00	1 917 926,25
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 020 000,00	38 672 000,00	40 600 000,00

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2019

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
Recettes d'équipement	510 000,00	510 000,00	1 210 000,00
1313 Subvention d'équipement transf. IMMO - Département			700 000,00
1313 Subvention directe d'équipement transf. AUTRES - Département	510 000,00	510 000,00	510 000,00
Recettes financières	1 191 243,37	1 340 000,00	1 717 535,30
10222 F.C.T.V.A.	625 000,00	722 000,00	1 140 000,00
102221 dont FCTVA hors plans Immo	355 000,00		815 000,00
dont 10222 F.C.T.V.A. Immo 2	270 000,00		325 000,00
1383 Subvention d'équipement Département - Capital Equipments structurants	533 200,00	574 700,00	549 000,00
024 Produits de cessions des immobilisations	33 043,37	33 300,00	28 535,30
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 701 243,37	1 850 000,00	2 927 535,30
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>2 587 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>4 710 000,00</i>	<i>4 255 000,00</i>	<i>4 745 000,00</i>
<i>021 Virement complémentaire</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	7 297 000,00	4 255 000,00	4 745 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 998 243,37	6 105 000,00	7 672 535,30
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	150 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001	8 998 243,37	6 105 000,00	7 822 535,30
001 Solde d'exécution investissement reporté	3 211 756,63	0,00	1 027 464,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 210 000,00	6 105 000,00	8 850 000,00